



Ministerie van Klimaat en
Groene Groei

**Directoraat-generaal Klimaat
en Energie**

Directie Kernenergie

contact.kernenergie@minezk.nl

**Direction Générale du Climat
et de l'Énergie**

Direction de l'Énergie Nucléaire

contact.kernenergie@minezk.nl

Plan de participation et de communication à propos de la construction de nouvelles centrales nucléaires

***Réflexion commune au cours de la période précédant la
décision privilégiée (décision d'implantation)***

Ministère du Climat et de la Croissance Verte

Sommaire

1. Introduction	3
Nouvelles centrales nucléaires aux Pays-Bas	3
Où seront implantées les nouvelles centrales nucléaires ?	4
Réflexion commune	4
2. La participation	5
Quels sont les sujets sur lesquels vous pouvez donner votre avis ?	5
Qui peut participer ?	6
Comment participer ?	7
Quand pourrez-vous participer ?	10
Que fera-t-on de votre contribution ?	10
3. Communication.....	11
Objectif et groupe cible	11
Comment rester au courant ?	11
4. Suite	13
Glossaire	14
Pièces jointes	15
I Aperçu des parties prenantes	15
II Résumé des activités de participation : de l'Intention à la Proposition de Participation.....	17

1. Introduction

Les Pays-Bas travaillent sur le système énergétique du futur. Dans ce cadre, le gouvernement actuel souhaite construire quatre nouvelles centrales nucléaires. Le gouvernement étudie actuellement un site approprié pour les deux premières nouvelles centrales nucléaires.

L'arrivée des centrales nucléaires aura un impact sur l'environnement. Pensez par exemple aux effets possibles des centrales nucléaires sur l'environnement, le cadre de vie, la sécurité et la santé. Les habitants, les entreprises, les organisations et autres autorités locales peuvent donc y participer. C'est l'objet de ce Plan de participation et de communication.

Ce Plan de participation et de communication vous explique comment vous pouvez participer. Vous y verrez également comment faire part de vos questions, de vos préoccupations et de vos idées au gouvernement central.

Simultanément à ce Plan, le gouvernement central publie le projet de Note sur la Portée et les Détails (NPD ou *Notitie Reikwijdte en Detailniveau*). Il s'agit du plan d'étude dans lequel nous décrivons, entre autres, comment et sur quels sites nous allons mener une étude environnementale approfondie. Nous publions également une Note sur les commentaires dans laquelle nous répondons aux commentaires que nous avons reçus sur l'Intention de ce projet. Vous pouvez lire le projet de NPD et sa version publique [ici](#).

Nouvelles centrales nucléaires aux Pays-Bas

L'énergie nucléaire contribue à un système énergétique fiable. Dans ce système, notre énergie provient de sources multiples et différentes. De cette manière, nous ne sommes plus dépendants d'une seule source d'énergie particulière. Nous sommes également moins dépendants des pays étrangers. L'énergie nucléaire complète les autres sources d'énergie, telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Ces sources d'énergie dépendent des conditions météorologiques. Ce qui n'est pas le cas de l'énergie nucléaire. Les centrales nucléaires peuvent produire une certaine quantité d'électricité, et ce presque à tout moment.

Comme toute autre source d'énergie, l'énergie nucléaire présente également des inconvénients. L'énergie nucléaire, par exemple, produit des déchets radioactifs. La construction de centrales nucléaires prend beaucoup de temps et a un impact sur l'environnement et l'habitat. Le gouvernement central limite autant que possible les inconvénients de l'énergie nucléaire. Par exemple, en stockant soigneusement les déchets radioactifs et en respectant toutes les exigences strictes en matière d'environnement et de sécurité. Pour en savoir plus sur les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire, consultez www.overkernenergie.nl.

Aux Pays-Bas, les décisions relatives aux grands projets énergétiques sont prises par le gouvernement. Le gouvernement Rutte IV a décidé de la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Le gouvernement Schoof va plus loin et opte pour la construction de quatre nouvelles centrales nucléaires au total.

Sur www.overkernenergie.nl, vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie nucléaire, les centrales nucléaires, la sécurité, les déchets radioactifs et autres sujets. Vous pourrez également vous informer davantage à propos des différents projets relatifs à l'énergie nucléaire et aux déchets radioactifs, ainsi que sur le Plan de participation et de communication.

Où seront implantées les nouvelles centrales nucléaires ?

Le gouvernement central suit une procédure pour décider du site des deux premières nouvelles centrales nucléaires. C'est ce que nous appelons la Procédure de Projet. La Procédure de Projet comprend deux phases : la phase d'exploration, au cours de laquelle nous déterminerons un site privilégié, et la phase de planification, au cours de laquelle nous mènerons des recherches plus approfondies sur le site privilégié.

Ce plan vous indique comment la participation et la communication seront organisées au cours de la première phase de la Procédure de Projet, la phase d'exploration. La phase d'exploration de la Procédure de Projet comprend plusieurs étapes, qui sont décrites au chapitre 2. Nous étudions des sites dans quatre régions : dans la région de Sloe (Borssele et Vlissingen) et Terneuzen, à Maasvlakte II et à Eemshaven.

Nous menons des études sur l'impact de deux nouvelles centrales nucléaires sur l'environnement et l'habitat. Sur la base des résultats des études, les Ministres du Climat et de la Croissance verte (KGG) et du Logement et de l'Aménagement du Territoire (VRO) prendront une décision concernant le site d'implantation. Formellement, nous appelons cela la « Décision privilégiée ».

Réflexion commune

L'arrivée des centrales nucléaires aura un impact sur l'environnement. Cela peut soulever des questions ou des inquiétudes, et cela peut aussi présenter des opportunités. Qu'est-ce qui est important, selon vous, dans le choix du site de deux nouvelles centrales nucléaires ? Le gouvernement central aimerait le savoir et l'inclure dans la Procédure de Projet, afin de prendre une meilleure décision.

C'est pourquoi le gouvernement central organise un processus de **participation**. Par participation, nous entendons que tous ceux qui le souhaitent – habitants, entreprises, gouvernements et autres organisations – peuvent participer. À cette fin, nous organisons diverses activités. Le chapitre 2 de ce plan vous indique ce sur quoi vous pourrez donner votre avis et comment. Le gouvernement central tient compte de tous les avis dans le processus. Cela ne signifie pas que tous les avis seront suivis.

Nous pensons qu'il est important que vous puissiez avoir accès à des connaissances suffisantes et disposer des bonnes informations afin de vous faire une bonne opinion. Et que vous sachiez quand participer au processus de réflexion commune. C'est pourquoi nous déployons une **communication** de différentes manières. Au chapitre 3, vous découvrirez comment le gouvernement central vous tiendra informé(e) de l'arrivée des deux premières nouvelles centrales nucléaires et du processus de participation.

2. La participation

Dans ce chapitre, vous découvrirez les sujets sur lesquels vous pouvez nous communiquer vos commentaires, et aussi les sujets sur lesquels des choix ont déjà été faits. Vous découvrirez également comment vous pouvez participer et quand, et ce que nous ferons de votre contribution.

Quels sont les sujets sur lesquels vous pouvez donner votre avis ?

Réflexion commune sur les incidences des centrales nucléaires

Le gouvernement central étudie les différentes incidences de l'arrivée de deux nouvelles centrales nucléaires. Vous pouvez donner votre avis sur les incidences que le gouvernement central devrait étudier, et sur la manière dont ces études doivent être menées.

La réflexion commune se fait en plusieurs étapes dans la phase d'exploration de la Procédure de Projet. À chaque étape, le gouvernement central publiera un ou plusieurs documents. Ceux-ci seront alors disponibles *pour consultation*. Cela signifie que tout le monde pourra les lire et donner son avis. Nous vous expliquons ci-dessous les différentes étapes, et vous découvrirez les sujets sur lesquels vous pouvez donner votre avis à chaque étape.

Étape 1 : Intention et Proposition de participation (terminé)

La première étape de la Procédure de Projet a été l'annonce du projet. Le gouvernement central a publié cette [Intention et Proposition de participation](#) au début de l'année 2024. Nous vous y expliquons que nous allons faire construire deux nouvelles centrales nucléaires et que nous devons trouver des sites appropriés à cet effet. Vous pouviez donner votre avis sur les sites que le gouvernement central devait étudier et sur les études que nous devons mener. Nous avons reçu à cet effet 1 374 commentaires. Nous les avons inclus dans le plan d'étude (voir étape 2). La Note de commentaires publiée en même temps que ce plan en dit plus sur la manière dont les commentaires ont été pris en compte. Cette étape est maintenant terminée.

Étape 2 : (Projet de) Note sur la Portée et les Détails

Le projet de Note sur la Portée et les Détails est le plan d'étude. Il décrit les sites qui feront l'objet d'une étude plus approfondie de la part du gouvernement central et la manière dont nous avons déterminé ces sites. Le plan d'étude explique également les incidences de deux nouvelles centrales nucléaires que nous allons mettre en évidence.

Le projet de Note sur la Portée et les Détails n'est pas encore définitif. Vous pouvez réfléchir et donc répondre aux questions suivantes :

- Pensez-vous, outre les sites mentionnés dans le projet de Note sur la Portée et les Détails, à d'autres sites ?
- Quelles incidences, selon vous, le gouvernement central devrait-il étudier pour pouvoir prendre une décision ?

Vous pouvez faire part de vos idées et suggestions en donnant un commentaire sur le projet de Note sur la Portée et les Détails. Une fois les commentaires reçus traités, le projet sera définitif.

Étape 3 : Étude d'Impact sur l'Environnement, Analyse Intégrée des Incidences et Projet de Décision privilégiée

Dans la troisième étape, le gouvernement central publiera les résultats des études. Nous le ferons dans deux rapports différents : l'Étude des Incidences Environnementales du plan (EIE) et l'Analyse Intégrée des Incidences (AII). Nous publierons également le Projet de Décision privilégiée contenant la proposition de sites des deux nouvelles centrales nucléaires et sa justification.

Étude des Incidences Environnementales du plan (EIE)

Nous effectuons de nombreuses études sur les incidences des centrales nucléaires sur l'environnement et l'habitat dans les zones d'étude. Par exemple, nous examinons les éventuelles nuisances sonores, la pollution de l'air, les incidences sur la nature et sur le paysage. Nous décrivons les résultats de ces études dans l'Étude d'Impact sur l'Environnement.

Analyse Intégrée des Incidences (AII)

Outre les incidences environnementales, l'AII énumère également les autres incidences des centrales nucléaires. On parle ici de l'environnement, de la technologie, du coût et de la pérennité (comme l'impact sur d'autres développements spatiaux). Vous trouverez plus d'informations sur ces thèmes dans le projet de NPD. Pour chaque thème, nous examinons les différences entre les régions. Dans l'AII, vous trouverez bientôt le résultat de l'évaluation des incidences.

Projet de Décision privilégiée

Les Ministres de KGG et de VRO prendront une décision préliminaire sur l'emplacement de deux nouvelles centrales nucléaires. Ils le feront sur la base de l'Étude des Incidences sur l'Environnement du plan et de l'Analyse Intégrée des Incidences.

Au cours de cette étape, vous pouvez soumettre un avis sur les points suivants :

- Les études ont-elles été menées correctement et complètement, et les incidences ont-elles été correctement évaluées ?
- Les considérations relatives au site et les conclusions sur les résultats des études sont-elles suffisamment étayées ?

Réflexion commune sur la participation et la communication

Peut-être avez-vous des idées sur la manière dont nous pourrions encore mieux impliquer les parties prenantes. Vos commentaires sur la participation et la communication nous seront d'une grande utilité. Lors de la publication des documents de la Procédure de Projet, vous pourrez également faire part de votre point de vue sur la participation. Vos opinions et votre expérience nous aideront à mieux adapter le processus de participation et de communication à vos besoins. Nous évaluerons le processus dans l'intervalle et l'ajusterons si nécessaire.

Quels sont les sujets sur lesquels vous ne pouvez pas donner votre avis ?

Certaines décisions concernant l'arrivée de deux nouvelles centrales nucléaires ont déjà été prises. Vous ne pouvez pas donner votre avis sur ces décisions dans le cadre de cette procédure :

- Dans la Procédure de Projet, vous ne pouvez pas vous prononcer sur la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Il a également déjà été décidé que les deux centrales nucléaires seraient construites sur un seul site.
- Vous ne pouvez pas non plus donner votre avis sur le type de centrales nucléaires qui seront construites. Des générateurs de type III+ ont été choisis, chacun pouvant fournir une puissance supérieure à 1 000 mégawatts (MW).
- Dans le cadre de cette Procédure de Projet, vous ne pouvez pas donner votre avis à d'autres projets relatifs à l'énergie nucléaire. Par exemple, le maintien en service de la centrale nucléaire de Borssele et une approche concernant les *petits réacteurs modulaires* (SMR). Rendez-vous sur www.overkernenergie.nl pour découvrir ces projets en détail et savoir comment participer à la réflexion commune.

Qui peut participer ?

Tous ceux qui le souhaitent peuvent participer. Le gouvernement central cherche à s'adresser au plus grand nombre possible de parties prenantes. Il n'est pas nécessaire de vivre ou d'être basé dans une zone d'étude, ou d'avoir un intérêt quelconque.

Si vous vivez ou êtes basé(e) à l'étranger, vous pouvez également donner votre avis à la phase d'exploration de la Procédure de Projet. Les parties intéressées situées dans un rayon de 1 000 kilomètres autour des sites faisant l'objet de l'étude

peuvent répondre officiellement, même les personnes qui ne sont pas de nationalité néerlandaise. C'est pourquoi nous publions également les documents importants, tels que ce plan, en anglais, en allemand et en français.

Comment participer ?

Il y a plusieurs occasions de participer au projet de réflexion commune. Nous nous adaptons autant que possible aux besoins des parties prenantes.

1. Commentaire ou avis dans la Procédure de Projet

Au cours des trois étapes de la phase d'exploration de la Procédure de Projet, des documents seront toujours *soumis à consultation*. Vous pouvez lire ces documents et y réagir formellement en soumettant un commentaire ou un avis. C'est ainsi que vous faites connaître votre point de vue. Cela peut se faire de trois manières différentes :

Par la voie numérique

Vous trouverez, sur www.overkernenergie.nl, un lien vers la page web où vous pourrez laisser un commentaire ou un avis.

Par courrier

Bureau Energieprojecten
Inspraakpunt Nieuwbouw Kerncentrales
Postbus 111
9200 AC Drachten

Veuillez signer votre lettre et indiquer votre adresse. Nous vous enverrons ensuite un accusé de réception par lettre.

Par voie orale

Pour l'enregistrement des commentaires à l'oral, un preneur de notes sera présent lors des soirées d'information des résidents (voir ci-dessous au point 4).

Vous pouvez également appeler le Bureau des Projets énergétiques les jours ouvrés entre 9 h et 17 h au +31 (0)88 042 47 47.

Met opmerkingen [TC-VU1]: Tijdens de drie stappen in de verkenningsfase van de Projectprocedure gaan steeds documenten ter inzage.

'Ter inzage' is in de tekst soms schuingedrukt en soms niet. Het is me niet helemaal duidelijk waarom dit afwisselend is gedaan. In de vertaling hebben we in elk geval de Nederlandse tekst hiervoor aangehouden als uitgangspunt.

2. Webinaire

Un webinaire est une session d'information en ligne. Vous pouvez y assister depuis chez vous ou la regarder plus tard. Au cours d'un webinaire, les personnels du gouvernement central expliquent la Procédure de Projet, vous parleront des étapes et des documents actuellement disponibles *pour consultation*. Vous pourrez poser des questions à ce sujet via une fonction de chat. Nous vous répondrons parfois en direct du studio ou dans le chat. Nous répondrons ultérieurement aux questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre dans l'immédiat sur www.overkernenergie.nl. Un webinaire sera organisé pour chaque étape de la phase d'exploration de la Procédure de Projet.

3. Formulaire de contact sur notre site web

Vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact à l'adresse suivante www.overkernenergie.nl. Un employé du gouvernement central répondra alors à votre commentaire.

Participation supplémentaire dans les régions

Outre les possibilités générales de participation mentionnées ci-dessus, le gouvernement central organise des conférences et des activités supplémentaires.

4. Soirées d'information des résidents

Le gouvernement central organise des soirées d'information pour les habitants durant lesquelles vous pourrez discuter du projet. Vous pourrez vous y rendre pour

faire part de vos questions, de vos préoccupations, de vos opinions et de vos idées. C'est ainsi que nous saurons ce qui vous intéresse et ce que vous jugez important. Nous inclurons ces informations dans le processus. Vous trouverez sur www.overkernenergie.nl une liste des dates et des lieux où sont organisées les soirées d'information des résidents.

Un preneur de notes est également présent lors de la soirée d'information des résidents. Vous pouvez soumettre à ce preneur de notes un commentaire ou un avis sur l'une des études de la procédure. Vous recevrez ensuite une réponse officielle du gouvernement central.

5. Présentations lors de réunions

Il arrive que des questions, des préoccupations ou des idées soient exprimées par des groupes spécifiques, par exemple, des entreprises, des groupes d'intérêt ou des autorités régionales. Sur demande, nous pouvons organiser une séance d'information, au cours de laquelle nous ferons une présentation et entamerons la discussion.

6. Discussions structurelles

Le gouvernement central s'engage également de manière structurelle avec les (représentants de) divers groupes de parties prenantes. Il s'agit notamment d'organisations de protection de la nature et de l'environnement et d'associations de résidents. Nous le faisons à travers différents thèmes, tels que l'aménagement du territoire, la nature, l'environnement et le paysage, la santé et la sécurité, et l'économie et la transition énergétique.

7. Point d'information mobile

Pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible, le gouvernement central déploie un point d'information mobile dans certains endroits. Par exemple, là où les gens se rassemblent, comme un marché, une maison de quartier ou une bibliothèque. Vous pourrez ici discuter de façon informelle sur la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Vous pourrez également faire part de vos questions, préoccupations, opinions ou idées au personnel du gouvernement central. Vous pouvez voir sur www.overkernenergie.nl à quel moment le point d'information mobile se trouvera dans votre région.

8. Contact direct avec le responsable de l'environnement

Pour la Zélande, la Maasvlakte et Eemshaven, le gouvernement central a nommé des gestionnaires de l'environnement. Les gestionnaires de l'environnement sont en contact direct avec les habitants, les entreprises, les gouvernements et d'autres groupes d'intérêt. Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : contact.kernenergie@minezk.nl.

Personnalisation régionale

Le gouvernement central étudie des sites dans différentes régions.

Région de Sloe et Terneuzen :

Dans la région de Sloe et à Terneuzen en Zélande, nous étudions trois sites : le site EPZ à Borssele, l'ancien site Thermphos à Vlissingen et le Mosselbanken/Paulinapolder à Terneuzen.

En 2022, le gouvernement Rutte IV a désigné Borssele comme le site politiquement privilégié pour la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Cela a permis – sur le site d'EPZ, à côté de la centrale nucléaire existante – de lancer déjà un certain nombre d'études en parallèle à la Procédure de Projet. Trois constructeurs potentiels de centrales nucléaires ont mené des études sur la faisabilité technique et l'intégration physique sur ce site. Les résultats de ces études seront aussi utilisés en grande partie pour les autres sites.

Cela a également permis à la municipalité de Borssele d'entamer un processus de participation, avec des entretiens réguliers avec les habitants, les entreprises, les organisations et les autorités. L'Infopunt ou point d'information permanent d'Énergie Zeeland a également été ouvert à Borssele le 4 juillet 2024. L'Infopunt a pour but d'informer les habitants de Zélande sur les

différents projets énergétiques en cours dans la région. Et les habitants peuvent aussi faire part de leurs opinions, de leurs préoccupations et de leurs idées dans cet Infopunt. Les personnels des ministères du Climat et de la Croissance verte, de l'infrastructure et de la Gestion de l'eau, d'Hynetworkservices (Gasunie), de TenneT, de la province de Zélande et de la municipalité de Borsele animent le point d'information.

La désignation de Borsele comme site privilégié par le gouvernement ne signifie pas que des centrales nucléaires seront véritablement implantées à Borsele. Tous les sites sont examinés et évalués de la même manière. Le Ministre du Climat et de la Croissance verte et le Ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire choisiront un site sur la base de ces informations.

Dans la région de Sloe, le site anciennement occupé par la société Thermphos fait également l'objet d'une étude en tant que site possible pour la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Et le 11 septembre 2024, la commune de Terneuzen est entrée également en ligne de compte pour la construction de deux nouvelles centrales nucléaires, étant donné qu'un raccordement au réseau à haute tension y est prévu. Les sites de Mosselbanken et Paulinapolder, près de Bievlit, sont donc eux aussi étudiés.

La municipalité de Borsele et la province de Zélande ont lancé un processus de participation. Le processus de participation de la municipalité de Borsele avec ses habitants a abouti à une liste de conditions étendue pour tous les grands projets énergétiques de la région, y compris deux nouvelles centrales nucléaires. Dans le cadre du processus provincial, les habitants et les parties prenantes ont aussi défini une liste de conditions pour l'arrivée éventuelle de deux nouvelles centrales nucléaires. Ces deux listes constituent un point de départ à l'entretien en vue de parvenir à une liste État-Région (préliminaire).

À l'automne 2025, les municipalités de Vlissingen et de Terneuzen entameront également leur propre processus de participation afin d'identifier les conditions et les opportunités avec leurs habitants. Celui-ci s'appuiera sur les connaissances acquises lors du précédent processus de participation de la municipalité de Borsele. En 2026, le ministère du Climat et de la Croissance verte, en collaboration avec la province de Zélande et les municipalités de Borsele, Vlissingen et Terneuzen, élaborera une liste État-Région préliminaire qui sera publiée en même temps que le projet de Décision privilégiée (le choix du site). Cette liste vise à réduire l'impact sur l'environnement et à donner un coup de pouce à la région si les centrales nucléaires sont construites en Zélande. Si les centrales nucléaires devaient être construites dans une autre région, ce processus se poursuivra dans cette région, où il sera possible de poursuivre sur cette lancée.

Maasvlakte II

Située directement sur la mer du Nord, la zone industrielle de Maasvlakte fait partie du port de Rotterdam. Nous n'étudions pas de site sur la Maasvlakte I, car la disponibilité de l'eau de refroidissement au milieu de la zone portuaire n'est pas optimale. Nous étudions par contre un lieu situé sur la Maasvlakte II, l'Alexiahaven.

Le processus de participation dans cette région a commencé plus tard qu'à Borsele. Il ressort des entretiens avec les parties prenantes du Maasvlakte que la désignation de Borsele comme site privilégié avait donné l'impression que Borsele serait aussi le choix du site définitif. Les habitants, les entreprises, les organisations et les gouvernements avaient donc été ainsi initialement moins impliqués dans la Procédure du Projet et avaient ressenti moins d'urgence. La situation a changé lorsqu'il est apparu plus clairement quels sites faisaient l'objet d'une étude. Le gouvernement central s'est engagé à impliquer toutes les parties prenantes de manière active et équitable dans les études, y compris dans et autour de la Maasvlakte.

Eemshaven

Dans la région d'Eemshaven, le processus environnemental a été lancé récemment, car Eemshaven n'a été ajoutée comme zone d'étude qu'en février 2025. Sur la zone d'Eemshaven, nous étudions trois sites.

Le gouvernement central est conscient que le développement de nouveaux projets (énergétiques) ayant un impact local important est sensible dans la province de Groningue. La Seconde Chambre, les États Provinciaux de Groningue et le conseil municipal de Het Hogeland se sont prononcés, par le biais de motions, contre Eemshaven en tant que site d'implantation pour de nouvelles centrales nucléaires. Nous devons néanmoins suivre la Procédure de Projet avec soin. Pour prendre une décision juridiquement défendable en matière de choix du site, nous ne pouvons pas exclure Eemshaven. Cela signifie que nous incluons dans nos études tous les sites potentiellement adaptés à l'implantation de deux centrales nucléaires. C'est pourquoi nous procédons également à un processus de participation minutieux dans ce domaine, en impliquant les parties prenantes sur un pied d'égalité.

Quand pourrez-vous participer ?

Vous pouvez apporter votre contribution à tout moment pendant la phase d'exploration de la Procédure de Projet. Le gouvernement central organise des discussions permanentes, et organise toutes sortes d'activités sur le thème de la participation. Les gestionnaires de l'environnement sont facilement accessibles.

Sur le site web www.overkernenergie.nl, vous pourrez en savoir plus sur les moments de participation. Par exemple, lorsqu'une soirée d'information des résidents a lieu. Ou lorsque le point d'information mobile se trouve dans votre quartier. Ce site vous indiquera également quand les documents officiels seront mis à disposition pour consultation.

Que fera-t-on de votre contribution ?

Le gouvernement central lit tous les commentaires reçus par tous les moyens possibles mentionnés ci-dessus. Il évalue ensuite si et comment les idées seront incluses dans la Procédure du Projet.

- Si vous soumettez un avis ou un commentaire, vous recevrez un accusé de réception. Nous publions une Note de commentaires. Il s'agit d'un document contenant tous les commentaires reçus, y compris la réaction en la matière du gouvernement central. Vous pouvez lire ici comment nous prenons en compte les commentaires et les avis dans les études ou dans nos communications. Votre commentaire restera anonyme. Votre nom ne figurera pas dans le document.
- Nous tenons également compte de votre contribution lors des soirées d'information des résidents, des webinaires, des conférences et autres réunions. Nos rapports vous indiqueront ce qui a été fait avec votre contribution. Nous publions ces rapports (anonymisés) sur notre site web www.overkernenergie.nl.
- Nous pouvons également inclure votre contribution dans les accords (préliminaires) que l'État et la région concluront.
- En utilisant le formulaire de contact ou en contactant directement le gestionnaire de l'environnement, vous recevrez un retour d'information personnalisé.
- Nous tiendrons compte de vos idées à propos du processus de Participation, tout en continuant de l'adapter.

3. Communication

Le gouvernement central communique activement sur le processus entourant l'arrivée des deux nouvelles centrales nucléaires et les moments de participation. Nous le faisons de différentes manières. Cette section vous explique pourquoi et comment nous vous tenons informé(e).

Objectif et groupe cible

Avec la communication, le gouvernement central veut atteindre deux objectifs :

- Fournir des informations suffisantes et claires, pour que vous puissiez acquérir des connaissances et vous faire une opinion sur deux nouvelles centrales nucléaires et sur le processus de sélection d'un site. C'est important pour une bonne participation.
- Nous vous tiendrons informés des moments de participation afin que vous sachiez quand et comment participer.

Groupe cible

Le gouvernement central souhaite atteindre toutes les personnes susceptibles de vouloir participer au choix du site des deux nouvelles centrales nucléaires. Il s'agit là d'un groupe de personnes ayant des caractéristiques, des compétences, une histoire et des expériences différentes. Tout le monde ne peut pas être joint de la même manière. C'est pourquoi le gouvernement central déploie divers outils et canaux de communication.

Comment rester au courant ?

Nous faisons des mises à jour régulières par le biais de nos canaux de communication afin que vous soyez toujours au courant des derniers développements et des moments clés de la participation. Voir ci-dessous les différents canaux.

1. Site web

Sur notre site web www.overkernenergie.nl, figurent de nombreuses informations sur l'énergie nucléaire, la Procédure de Projet et le processus de Participation. Grâce aux articles publiés sur ce site web, nous vous tiendrons au courant des dernières nouvelles concernant les projets relatifs à l'énergie nucléaire.

Il y a également des informations générales sur ce qu'est l'énergie nucléaire et sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire, ou encore sur le traitement des déchets radioactifs et sur les autres installations nucléaires des Pays-Bas. Vous pourrez y trouver des vidéos d'information et lire tout ce que nous faisons pour préparer la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Vous trouverez également un formulaire de contact sur notre site web.

2. Bulletin d'information numérique

Sur notre site web www.overkernenergie.nl, vous pourrez vous abonner à notre bulletin d'information numérique. Vous recevrez ensuite un résumé trimestriel des principaux développements dans votre boîte aux lettres électronique.

3. La presse

Nous annonçons les nouvelles étapes de la Procédure de Projet par le biais d'une annonce dans l'Algemeen Dagblad. Nous organisons également des réunions d'information pour les médias nationaux et régionaux où nous expliquons les développements en cours.

Dans les régions où nous procédons à une étude des sites, nous publions également les nouvelles étapes de la Procédure du Projet dans les journaux toutes-boîtes publiés localement.

4. Réseaux sociaux

Vous êtes actif(ve) sur les réseaux sociaux ? Dans ce cas, vous pouvez suivre les comptes des réseaux sociaux du ministère KGG sur X, LinkedIn et Instagram. Nous vous informerons des moments clés du processus de projet par le biais de ces comptes.

X	LinkedIn	Instagram
@MinisterieKGG @MinisterKGG	@Ministerie van Klimaat en Groene Groei @Sophie Hermans	@MinisterieKGG @MinisterKGG

5. Lettres de la Chambre

Lorsque des développements significatifs interviendront dans la construction de deux centrales nucléaires, Madame la Ministre Hermans enverra une lettre à la Seconde Chambre ou Chambre des représentants. C'est ce que nous appelons une lettre de la Chambre. Les lettres de la Chambre sont destinées à informer la Seconde Chambre. Si cela vous intéresse et que vous souhaitez en savoir plus, les lettres de la Seconde Chambre sont des sources d'information correctes et exhaustives. Vous pouvez consulter les lettres de la Chambre sur le site de la Seconde Chambre : www.tweedekamer.nl. Nous publions également les lettres de la Chambre sur www.overkernenergie.nl.

Si vous avez d'autres besoins en matière de communication, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous verrons ensuite comment le gouvernement central peut fournir cette aide.

4. Suite

Dans ce Plan de participation et de communication, vous avez pris connaissance de l'étude menée par le gouvernement central sur les sites appropriés pour la construction de deux nouvelles centrales nucléaires aux Pays-Bas et les sujets sur lesquels vous pourrez donner votre avis dans le cadre de cette étude et comment vous serez tenu(e) informé(e). Quelles sont les prochaines étapes ?

Et ensuite ?

Les ministres du Climat et de la Croissance verte et du Logement et de l'Aménagement du Territoire déterminent le site privilégié lors de la troisième étape de la phase d'exploration de la Procédure de Projet.

Une nouvelle phase commence alors : la phase de planification. Au cours de cette phase, nous examinerons le site privilégié plus en détail et nous en saurons plus sur la manière de concevoir les centrales et de les construire. Nous passerons en revue la deuxième partie de la Procédure de Projet et préparerons un nouveau rapport d'Étude des Incidences sur l'Environnement : l'EIE du projet. Là encore, il est possible d'y participer.

Au final, une décision relative au projet sera adoptée dans le cadre de la Procédure de Projet. Ensuite, la construction de centrales nucléaires pourra commencer.

En savoir plus ?

Vous voulez en savoir plus sur l'énergie nucléaire et l'arrivée de nouvelles centrales nucléaires ? Ou êtes-vous curieux des autres projets liés à l'énergie nucléaire ? Pour en savoir plus, consultez le site www.overkernenergie.nl.

Glossaire

Communication. La manière dont le gouvernement central vous informe, afin que vous puissiez acquérir suffisamment de connaissances et disposer des bonnes informations pour vous faire une opinion sur l'arrivée des deux nouvelles centrales nucléaires. En outre, vous recevrez des informations sur la manière dont vous pouvez donner votre avis et sur le moment où vous pouvez le faire.

Analyse Intégrée des Incidences (AII). Pour l'AII, plusieurs éléments sont examinés, à savoir l'environnement, le cadre de vie, la technologie, la pérennité (en relation avec d'autres développements spatiaux) et les coûts. Les résultats de l'AII constituent la base des informations qui permettent de décider en connaissance de cause du meilleur site pour les centrales nucléaires.

Étude des Incidences sur l'Environnement (EIE du plan). Ce rapport décrit l'impact environnemental du projet. L'EIE du plan est préparée afin de prendre une décision éclairée sur le site privilégié, en tenant compte de l'impact sur l'environnement.

(Projet de) Note sur la Portée et les Détails. La deuxième étape de la phase d'exploration de la Procédure de Projet. Il s'agit du plan d'étude qui définit les sites étudiés par le gouvernement central pour l'implantation éventuelle de deux centrales nucléaires, et les incidences que le gouvernement central étudie pour ces sites.

Participation. Par participation, nous entendons que tous ceux qui le souhaitent – habitants, entreprises, gouvernements et autres organisations – peuvent participer.

Procédure de Projet. La Procédure de Projet est définie dans la Loi sur l'environnement et est suivie pour choisir un site approprié pour les nouvelles centrales nucléaires. La Procédure de Projet comprend deux phases : la phase d'exploration, au cours de laquelle nous déterminerons un site privilégié, et la phase de planification, au cours de laquelle nous mènerons des recherches plus approfondies sur le site privilégié.

Note de commentaires. Document contenant tous les commentaires reçus à une étape de la Procédure de Projet, avec la réponse en la matière du gouvernement central. Vous pouvez lire ici comment nous prenons en compte les commentaires et les avis dans les études ou dans nos communications.

Accessibilité. La société néerlandaise est constituée d'un mélange de personnes ayant des caractéristiques, des compétences, des antécédents et des expériences différents. Le gouvernement central veut que toute la société puisse participer. C'est pourquoi nous rendons notre participation et notre communication aussi accessibles que possible à tous.

Pérennité. Chapitre de l'Analyse Intégrée des Incidences décrivant l'impact de l'arrivée de deux nouvelles centrales nucléaires par rapport à d'autres développements spatiaux.

Mise à disposition pour consultation. Au cours des trois étapes de la Procédure de Projet, les documents seront toujours soumis à consultation. Vous pouvez lire ces documents et y réagir formellement en soumettant un commentaire ou un avis. C'est ainsi que vous faites connaître votre point de vue.

(Projet de) Décision privilégiée. Sur la base de l'AII et de l'EIE du plan, les Ministres du Climat et de la Croissance verte et du Logement et de l'Aménagement du Territoire prendront une Décision privilégiée. La Décision privilégiée est le site qui fera l'objet d'une étude plus approfondie en vue de la construction de deux nouvelles centrales nucléaires.

Intention et Proposition de Participation. La première étape de la phase d'exploration de la Procédure de Projet : elle a annoncé le projet et décrit comment le gouvernement central entend organiser la participation à la Procédure de Projet.

Avis. Le commentaire formel que vous pouvez donner aux documents qui sont mis à disposition pour consultation au cours des différentes étapes de la Procédure de Projet.

Pièces jointes

I Aperçu des parties prenantes

Le gouvernement central estime qu'il est important que tous ceux qui le souhaitent – habitants, entreprises, gouvernements et autres organisations – puissent participer au processus de sélection du site de deux nouvelles centrales nucléaires.

Nous distinguons ici les groupes de parties prenantes suivants :

1. Habitants

- Résidents individuels
- Conseils de village et comités de résidents
- Groupes d'intérêt de résidents

2. Autorités et entreprises publiques :

- Seconde Chambre / gouvernement
- Ministères : KGG, VRO, I&W & Défense
- Provinces
- Municipalités
- Offices des eaux
- Rijkswaterstaat (Gestion des eaux d'État)
- Entreprises de distribution d'eau potable

3. Secteur de l'énergie et de la chaleur :

- Opérateurs de réseaux (y compris TenneT, Gasunie)
- Producteurs et fournisseurs d'énergie
- Gestionnaires de réseaux de chaleur

4. Entreprises :

- Autorités portuaires
- Entreprises industrielles et leurs groupes d'intérêt
- Secteur agricole et organisations agricoles
- Sociétés de développement régional

5. Organismes de recherche :

- Universités et instituts de recherche
- Cabinets de conseil

6. Loisirs, nature et patrimoine :

- Organisations de protection de la nature et de l'environnement
- Institutions patrimoniales
- Secteur des loisirs et du tourisme
- Organisations internationales et acteurs transfrontaliers

II Résumé des activités de participation : de l'Intention à la Proposition de Participation

La phase d'exploration de la Procédure du Projet a commencé début 2024 avec la publication de l'Intention et Proposition de Participation (VenP). Ce document a été soumis à consultation entre le 23 février et le 4 avril 2024. Tous ceux qui le souhaitent – habitants, entreprises, gouvernements et autres organisations – pouvaient donner leur avis. 1 374 commentaires ont été reçus. Ces commentaires ont conduit à quelques ajouts en termes de processus et à des spécifications supplémentaires dans le projet de Note sur la Portée et les Détails (pNPD). Plusieurs discussions ont été entamées et intensifiées en Zélande et autour de la Maasvlakte. Dans la région d'Eemshaven, les premières discussions ont été entamées plus tard. Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur les efforts de participation du gouvernement central depuis le début de la Procédure de Projet.

Région de Sloe et Terneuzen

Pendant la période de consultation du VenP, deux soirées d'informations des résidents ont été organisées dans la région, à Heinkenszand et Terneuzen. L'Infopunt Energie Zeeland ou Point d'information a été inauguré à Borssele le 4 juillet. L'Infopunt a été créé pour informer les habitants de la Zélande sur les différents projets énergétiques en cours dans la région : cela inclut des projets variés, allant de la construction de la nouvelle ligne à très haute tension (380 kV) au développement d'un réseau d'hydrogène, et de l'arrivée éventuelle de deux nouvelles centrales nucléaires au stockage d'ammoniac. Chaque semaine, un employé du ministère du Climat et de la Croissance verte est présent à l'Infopunt pour parler aux visiteurs de l'énergie nucléaire.

Le gouvernement central a fait des présentations aux conseils municipaux de Zélande et à la province. Des discussions ont également eu lieu avec l'Autorité portuaire. Un gestionnaire de l'environnement a été nommé pour discuter avec les différentes parties de la région de l'arrivée éventuelle de deux centrales nucléaires. Le gestionnaire de l'environnement participe également toujours aux réunions des conseils de village de Sloe.

Le 11 mars 2025, les premières discussions ont été organisées avec des représentants de divers groupes de parties prenantes. Elles se sont concentrées sur les thèmes de l'aménagement du territoire, de la santé et de la sécurité, de la nature, de l'environnement et du paysage, et de l'économie et de la transition énergétique. Ces sessions sont le point de départ de conversations structurelles avec ces groupes. Vous pourrez lire les comptes rendus de ces discussions sur www.overkernenergie.nl.

Maasvlakte

Pendant la période de consultation du VenP, deux soirées d'informations des résidents ont été organisées dans la région, à Oostvoorne et à Vlaardingen. Le gouvernement central a fait des présentations aux municipalités d'Oostvoorne, Midden-Delfland, Westland et Rotterdam. Il a également fait des présentations à la province, et organisé un webinar pour les entreprises du Maasvlakte. Le gouvernement central s'est entretenu avec l'Autorité portuaire. En outre, un gestionnaire de l'environnement a été nommé pour discuter avec les différentes parties de la région de l'arrivée éventuelle de deux centrales électriques. Borssele a déjà acquis beaucoup de connaissances et d'expérience en la matière. Le gouvernement central facilite l'échange de connaissances entre Borssele et la région de Maasvlakte.

Des tables rondes ont été organisées le 6 mars 2025 avec des représentants de différents groupes de parties prenantes. Elles se sont concentrées sur les thèmes de l'aménagement du territoire, de la santé et de la sécurité, de la nature, de l'environnement et du paysage, et de l'économie et de la transition énergétique. Ces sessions sont le point de départ de conversations structurelles avec ces groupes.

Eemshaven

Eemshaven fait partie de la Procédure de Projet depuis février 2025. Depuis, des discussions se sont tenues avec les municipalités de Hogeland et d'Eemsdelta, ainsi qu'avec la province. À cette occasion, elles ont déclaré qu'elles examineront de manière critique la Procédure de Projet et les modalités de participation associées. Et que la responsabilité de la procédure relève entièrement de l'État. Toutefois, des accords de travail ont été conclus. Des discussions sont également en cours avec l'Autorité portuaire et les utilisateurs et propriétaires des terrains situés sur les sites d'étude.

Au cours des prochains mois, le ministère mettra tout en œuvre pour informer et associer soigneusement les autres acteurs concernés (habitants, entreprises et autres organisations). Ceci passera, entre autres, par des tables rondes et une soirée d'information des résidents.